

Côte d'Azur

Rachline poursuivi en diffamation par Estrosi

Le sénateur maire de Fréjus, David Rachline, a-t-il diffamé Christian Estrosi, maire de Nice, sur la chaîne Public Sénat ? L'affaire était jugée hier devant le tribunal correctionnel de Nice. Les propos avaient été tenus le 20 juillet dernier, six jours après l'attentat de la promenade des Anglais. « A Nice, Monsieur Estrosi a permis l'installation d'un certain nombre de mosquées dont nous ne sommes pas certains qu'elles soient très républicaines et nous avons la preuve qu'il a financé un certain nombre d'organisations proches de l'UOIF (Union des organisations islamiques de France), organisation qualifiée de terroriste par un certain nombre de pays », avait lancé David Rachline au micro de la chaîne parlementaire.

Le maire de Nice (Les Républicains) avait attaqué le sénateur Front national en diffamation. « On cherche à dire que Monsieur Es-



Christian Estrosi.

(Photo F. C.)



David Rachline.

(Photo A. M.)

troisi a aidé, soutenu, financé l'islamisme, et donc par conséquent a été complice d'actes de terrorisme », a plaidé hier M^e Adrien Verrier, son avocat. Rappelant que ces paroles avaient été tenues alors que toutes les victimes de la promenade des Anglais n'étaient pas encore identifiées. « Ces propos sont nauséabonds », a sèchement indiqué M^e Verrier.

L'immunité en question

L'immunité parlementaire

de David Rachline a été la clé de voûte du débat. Avocat du Front national depuis trois ans, M^e David Dassa-Le Deist a estimé, contrairement à M^e Verrier, que David Rachline pouvait en bénéficier. Lors d'une très longue plaidoirie d'une heure, qui finira par agacer la présidente et le procureur de la République, l'avocat a mis en garde le tribunal contre « l'instrumentalisation de cette décision par M. Estrosi. Il s'en servira comme un tract ».

M^e David Dassa-Le Deist a

indiqué que les propos de David Rachline sous-entendaient « qu'il faut en finir avec les accointances avec des associations ambiguës. L'UOIF est ambiguë, et prône un islam très rigoriste ». Selon l'avocat, « dire que Christian Estrosi a financé l'islamisme n'a rien d'objectivement diffamatoire ».

L'avocat de Christian Estrosi, M^e Adrien Verrier, a réclamé 10 000 euros de dommages et intérêts à l'encontre du sénateur-maire de Fréjus.

L'avocat de David Rachline, de son côté, a demandé la condamnation du maire de Nice à 3 000 euros de dommages et intérêts pour poursuites abusives. La chaîne Public Sénat, diffuseur, était également poursuivie.

M^e Verrier a simplement souhaité une condamnation de principe à son encontre. Le procureur s'en est remis au tribunal.

Le jugement a été mis en délibéré au 26 juin.

G. L.